

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Queyron, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** – votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – BELLEVILLE Patricia – CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin – FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien – GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER IMBERT Isabelle – LANOE Loïc – PORTEVIN Christine

Absents : BERARD Maxime – CERBINO BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie – FEUILLASSIER Stéphanie – FIORONI Stéphane – PICHET Catherine

Pouvoirs de :

- BERARD Maxime à CHARPIOT François
- CERBINO BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
- COURT Sylvie à HAUBER-IMBERT Isabelle
- FEUILLASSIER Stéphanie à GARCIN Aurélien
- FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Dominique Moulin

**OBJET : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION DU CINEMA DU RIOU BEL**

N°20220628-01

Rapporteur : Mme Christine Portevin

Annexes :

- *Procès-Verbal de la commission d'appel d'offres du 8 juin 2022,*
- *Grille tarifaire des entrées du cinéma,*
- *Grille tarifaire pour les locations de salle du cinéma,*
- *Projet de contrat de délégation de service public.*

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé au conseil qu'une consultation de délégation de service public a été lancée, le 15 février dernier afin de renouveler la gestion du cinéma Cin' Valley dont le contrat actuel s'échue le 31 août 2022.

La commission d'appel d'offres du 8 juin 2022 a analysé les 2 offres reçues, de la part de Cin'Valley et Cinéode.

A l'unanimité des membres présents, a été décidé de lancer une négociation afin de préciser quelques points techniques, organisationnels et financiers du projet de convention de DSP.

Les deux candidats ont apporté les réponses techniques et financières escomptées.

Les principaux éléments du projet de convention sont les suivants :

- Projet de modernisation de la salle de projection avec des « salon cinéma » ;
- Appliquer des tarifs attractifs et adaptés au territoire ;
- Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux ;
- Prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment et des petites réparations ;
- Versement annuel d'une subvention pour service public ;
- Reversement d'une redevance à la commune en fonction des entrées.

A l'issue de cette analyse, il est proposé d'attribuer le marché de délégation de service public et de voter la grille tarifaire, tel est l'objet de cette délibération.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Vu la délibération n° 20220208-03 du 8 février 2022 autorisant le lancement d'une procédure de DSP pour la gestion du cinéma le Riou Bel ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 février 2022 sur le site marché public ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 juin 2022 annexé à la présente, approuvant à l'unanimité le lancement des négociations avec les 2 candidats ayant déposé une offre ;

Vu la grille tarifaire pour les entrées de cinéma, jointe à cette présente délibération ;

Vu la grille tarifaire pour les locations de salle, jointe à cette présente délibération ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public annexé à la présente ;

Considérant qu'à l'issue des négociations, le choix s'est porté sur la société CIN'VALLEY située à la résidence l'Eterlou, 05600 Risoul, jugée la plus intéressante en matière de projet culturel pour la gestion du cinéma et de garanties techniques.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le contrat de délégation avec la société CIN'VALLEY située à la résidence l'Eterlou, 05600 Risoul représentée par M. Menjeaud, annexé à la présente ;
- **DIT** que ce nouveau contrat entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2022 pour une durée de 5 ans ;
- **APPROUVE** la grille tarifaire pour les entrées au cinéma du Riou Bel annexée à la présente ;
- **APPROUVE** la grille tarifaire pour les locations de salle au cinéma du Riou Bel annexée à la présente ;
- **AUTORISE** le délégataire à fixer les autres tarifs concernant les prestations annexes proposées, comme la vente de confiseries, la programmation de spectacles ou d'animations autres que les séances de cinéma ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à signer le contrat de délégation de service public et toutes les pièces afférentes à ce dit contrat ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 28 juin 2022,

Le Maire, Christine PORTEVIN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Guillemestre, Hautes-Alpes. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GUILLESTRE' and '05600 Hautes-Alpes'. Overlaid on the stamp is a large, stylized black ink signature.